

## FONDS SPECIAL DE SOUTIEN AU SECTEUR DE L'ENERGIE

|   |
|---|
| <p><b>RAPPORT D'ACTIVITES DU FONDS SPECIAL DE SOUTIEN AU SECTEUR DE L'ENERGIE (FSE)<br/>AU 30 NOVEMBRE 2017</b></p> |
|---|

### 1. Mobilisation des ressources

- Au 30 novembre 2017, les taxes parafiscales recouvrées s'élèvent à 521,2millions FCFA, ce qui porte le cumul des taxes parafiscales recouvrées depuis le début de l'année à 24 milliards FCFA, soit 84% du montant budgétisé.
- La quote-part versée par Senelec en novembre 2017, au titre de la sécurisation des approvisionnements en combustible, s'élève à 16,7 milliards FCFA. Ce qui porte le cumul des versements reçus en 2017 à 102,12 milliards FCFA, soit 69% du montant budgétisé.
- Au total, les ressources recouvrées par le FSE au 30 novembre 2017 s'élèvent à 190,5 milliards FCFA soit 79 % du montant budgétisé. Ce montant prend en compte le report budgétaire de l'exercice 2016 pour un montant de 64,3 milliards FCFA.

### 2. Emploi des ressources

- Durant le mois de novembre 2017, le FSE a réglé, au titre de l'approvisionnement en combustible de Senelec, 18,6 milliards FCFA, portant ainsi le montant décaissé pour ce chapitre à 118,7 milliards FCFA, soit 74% du montant budgétisé.
- Au titre du remboursement du différentiel de transport sur les hydrocarbures vendus à la pompe au Sénégal, le FSE a procédé à un règlement d'un montant de 1,4 milliards FCFA, portant ainsi le montant décaissé pour ce chapitre à 2,9 milliards FCFA, soit 29% du montant budgétisé.
- Les charges de fonctionnement du FSE, pour le mois de novembre 2017, s'élèvent à 54,1 millions FCFA. Ce qui porte le cumul des charges de fonctionnement du FSE à 356,3 millions FCFA soit 49% du montant budgétisé au titre de l'exercice.